

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

## Délibération N°6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Dix-Neuf Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil  
Communautaire de renouveler 34 foyers d'éclairage public par des  
foyers à technologie leds en Zone Sud Allier (Rosières et Près de la  
Grande Route) ; ces travaux entrent dans le cadre du plan de sobriété  
énergétique de la collectivité.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement  
prévisionnel a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de  
l'Allier : l'estimation des dépenses correspondant aux conditions  
économiques actuelles s'élève à **34 000 €**.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux  
dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un  
syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge  
la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence  
sur la prochaine cotisation demandée : il **resterait 6 800 € à la  
charge de la Communauté de Communes.**

Monsieur le Président demande un accord de principe sur ce  
projet.

Le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un avis  
favorable pour l'engagement de ce projet.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

**OBJET :**  
**ACCORD DE PRINCIPE pour  
le renouvellement de 34  
foyers d'éclairage public par  
des foyers à technologie LED  
intégrant le programme « + de  
15 ans »**

Une étude de détail sera réalisée et le plan de financement définitif sera ensuite présenté pour approbation.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 26 JAN. 2023  
Publié ou Notifié le : 20 JAN. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"